



**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE**

**DECISION DU MAIRE VALANT DELIBERATION**

**DEC2026-005**

**OBJET : AVENANT - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE PAR LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE AU PROFIT DE M. ANTOINE LORANT-BERTRAND**

**Monsieur le Maire des Contamines-Montjoie,**

**VU** les articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

**VU** la délibération 2020-068 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment le 5° alinéa lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, et fixer les loyers et redevances de ces contrats,

**VU la décision** DEC2025-035 permettant la conclusion de la convention d'occupation précaire entre la Commune et Monsieur Antoine LORANT-BERTRAND,

**Considérant** que les fonctions exercées par Monsieur Antoine LORANT-BERTRAND ont été prolongées jusqu'à fin du mois de mars,

**DECIDE :**

De prolonger, par voie d'avenant, la convention d'occupation précaire en date du 29 novembre 2025 relative à la mise à disposition d'un appartement (dit studio n°4 « Les Domes ») sis aux CONTAMINES-MONTJOIE (74170), 4 route Notre Dame de la Gorge.

Initialement conclue pour une durée allant du 1er décembre 2025 jusqu'au 14 mars 2026 inclus, **cette convention est prolongée jusqu'au 31 mars 2026 inclus.**

Fait et décidé le 10 mars 2026

Le Maire,  
François BARBIER.

